



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 7 mars 2016 à 19 h 00 au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

**Sont présents :**

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Pierre Normandin	Conseiller Siège 2
Monsieur Marc Lacroix	Conseiller Siège 3
Monsieur Christian Gauthier	Conseiller Siège 4
Madame Isabelle Clément	Conseillère Siège 5
Monsieur Fernand Gagnon	Conseiller Siège 6

**Est absent :**

Monsieur Michael Simard	Conseiller Siège 1
-------------------------	--------------------

**Est aussi présent :**

Monsieur Christian Michel, directeur général.

**Ouverture de la séance :**

Formant quorum sous la présidence du Maire, Laurent Fortin ce dernier déclare la séance ouverte à 19 h 00 devant environ 16 contribuables et présente l'ordre du jour qui suit :

**ORDRE DU JOUR**

**000 Ouverture de la séance**

- 0.1 Adoption de l'ordre du jour
- 0.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2016

**100 Administration générale**

- 1.1 Acception des salaires et remises pour février 2016
- 1.2 Acceptation des déboursés pour février 2016 (Journal 330 à 336)
- 1.3 Concertation des Commissions scolaires de l'Outaouais
- 1.4 Projet de résolution M. Pierre Rochon – Comité d'évaluation
- 1.5 Établissement du Cœur-de-la-Gatineau – Bourses d'études secondaires
- 1.6 Ville de Gracefield – Postes Canada
- 1.7 Municipalité de Messines – Demande d'appui pour demande de dépôt d'un nouveau rôle
- 1.8 École Reine-Perreault – Rencontre avec la Commission Scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
- 1.9 Réfugiés syriens
- 1.10 Projecteur et écran pour la salle Gérald-Gauthier
- 1.11 Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur – Projet patinoire



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

- 1.12 Offre d'emploi – Journalier pour l'entretien et l'aménagement du mont Morissette
- 1.13 Gala de la Chambre de commerce de Maniwaki et de la Vallée-de-la-Gatineau
- 1.14 Résolution autorisant l'appellation Direction générale
- 1.15 Offre d'emploi – Inspecteur adjoint

## **200 Sécurité publique**

- 2.1 Ville de Gracefield – Gestion de la rivière Gatineau
- 2.2 Abolition de la certification ULC
- 2.3 Équipements service incendie – Bunker
- 2.4 Borne sèche - Village

## **300 Transport**

- 3.1 Toro- Pièces à remplacer sur souffleuse
- 3.2 Entretien du réseau d'éclairage public au DEL
- 3.3 Plainte pour déneigement – Chemin Villeneuve

## **400 Hygiène du milieu / Environnement**

- 4.1 MAMOT – Demande d'aide financière non retenue pour puits (Nouveau fonds chantier Canada-Québec)
- 4.2 Feux d'artifice – Association du Bassin versant du lac Blue Sea

## **500 Santé et Bien-être**

- 5.1 Bilan – Déjeuner Centraide
- 5.2 La Maison de la famille – Devenez un Superhéros de la Persévérance scolaire

## **600 Aménagement, Urbanisme et Développement**

- 6.1 Demande de dérogation mineure 2016-022
- 6.2 Projet de réfection de la tour à feu au mont Morissette
- 6.3 Entente entre la Municipalité de Blue Sea et l'Association du parc régional du mont Morissette
- 6.4 Rapport synthèse conditions des sentiers de marche
- 6.5 Demande CPTAQ – Lotissement

## **700 Loisirs et Culture**

- 7.1 Bilan – Carnaval
- 7.2 Lettre de plainte pour patinoire
- 7.3 Soirée Reconnaissance -Billets

## **800 Correspondance**

- 8.1 Conseil en bref de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (16 février 2016)
- 8.2 APELL – Bulletin hiver 2015-2016
- 8.3 Rapport d'activité du maire pour février 2016

## **900 Varia**



## **1000 Période de questions**

## **1100 Fermeture de la séance**

**2016-03-048**

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 7 mars 2016 soit ouverte à 19 h 01 devant environ 16 contribuables.

**ADOPTÉE**

**2016-03-049**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance ordinaire du 7 mars 2016 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel avec les ajouts suivants :

3.4 Véhicule municipaux et équipements

**ADOPTÉE**

**2016-03-050**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2016**

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> février 2016 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel.

**ADOPTÉE**

**2016-03-051**

### **ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES REMISES VERSÉS EN FÉVRIER 2016**

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

QUE les salaires nets versés pour les périodes 5 à 8 de février 2016 et qui totalisent un montant de 19 683,03\$ soient acceptés;

QUE les Remises Fédérales et Provinciales qui représentent un montant total de 9 988,60\$ pour les salaires versés en février 2016 soient acceptées;

QUE les remises du Régime de Retraite qui représentent un montant total de 1 899,36\$ pour le mois de février 2016 soient acceptées;

QUE les remises pour l'Assurance Collective qui représentent un montant total de 2 342,66\$ pour le mois de février 2016 soient acceptées.

**ADOPTÉE**



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

**2016-03-052**

**ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE FÉVRIER 2016**

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

QUE les déboursés de février 2016 qui totalisent un montant de 256 041,44\$ sur le journal des déboursés nos 330 à 336 soient acceptés.

**ADOPTÉE**

**2016-03-053**

**CONCERTATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DE L'OUTAOUAIS**

CONSIDÉRANT QUE la Concertation des commissions scolaires de l'Outaouais (CCSO) est un organisme régional reconnu par la Fédération des commissions scolaires du Québec et composé des présidentes et présidents des quatre (4) commissions scolaires francophones de l'Outaouais soit Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, Commission scolaire des Draveurs, Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais et Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE l'action de la CCSO repose sur l'engagement actif des 4 présidentes et présidents à assurer que les élus scolaires de l'Outaouais puissent jouer pleinement leur rôle de représentants de la population tant les élèves, les parents, les contribuables que les organismes du milieu;

CONSIDÉRANT QUE la CCSO a également pour but de promouvoir les intérêts de l'éducation et plus particulièrement de l'école publique et qu'à cet égard, elle est en appui à ses commissions scolaires membres qui veillent à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population;

CONSIDÉRANT QUE la CCSO travaille activement avec les commissions scolaires à la promotion du développement social, culturel et économique de la région de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE la CCSO reconnaît qu'une structure démocratique en éducation permet aux citoyens en général, et aux parents en particulier, d'exprimer leurs opinions et d'influencer les décisions prises à l'égard des élèves du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le budget global des commissions scolaires francophones de l'Outaouais se chiffre à plus de 460 millions \$ et constitue de ce fait un maillon des plus importants à l'essor économique de la région;

CONSIDÉRANT QUE de par leur mandat de premiers administrateurs les élus scolaires de l'Outaouais ont su maintenir en dessous de 5% les frais d'administration liés à la gestion des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT QUE les commissions scolaires de l'Outaouais ont su relever les défis auxquels elles ont été confrontées et ce, malgré les importantes compressions budgétaires subies depuis quelques années;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

**CONSIDÉRANT** l'importance d'une gouvernance locale, imputable à la communauté dont elle est issue, qu'elle dessert, qu'elle connaît et à qui elle rend des comptes;

**PAR CONSÉQUENT** Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

D'attester l'appréciation des élus scolaires pour la qualité du travail des 5 400 employés des commissions scolaires francophones de l'Outaouais auprès des 43 500 élèves jeunes et adultes répartis dans les 115 établissements scolaires du territoire;

De réaffirmer l'important qu'une instance démocratique élue au suffrage universel puisse continuer d'administrer les commissions scolaires du Québec et d'assurer à la population du Québec un pouvoir d'influence de proximité;

De demander au gouvernement, plus particulièrement au premier ministre du Québec, Philippe Couillard, et au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Pierre Moreau de reconnaître les commissions scolaires comme des partenaires privilégiés à l'amélioration du système d'éducation public québécois et de l'école publique québécoise;

De transmettre copie de cette résolution au premier ministre du Québec, au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, à la ministre et aux députés provinciaux de l'Outaouais, à la Fédération des commissions scolaires du Québec et à l'ensemble des commissions scolaires du Québec.

**ADOPTÉE**

**2016-03-054**

**COMITÉ SUR LA TAXATION ET L'ÉVALUATION FONCIÈRE DE BLUE SEA**

**CONSIDÉRANT QU'** une grande insatisfaction de la part des contribuables sur leur niveau de taxation;

**CONSIDÉRANT QU'** il existe des écarts considérables entre le niveau de taxation au sein de la municipalité et par le fait même, une iniquité entre les propriétaires;

**CONSIDÉRANT QUE** le mode de taxation actuel ne tient pas compte de l'évolution de l'évaluation foncière et crée par le fait même des écarts considérables et une iniquité certaine;

**CONSIDÉRANT QUE** La municipalité veut orienter son modèle de taxation à partir du principe d'équité et selon le concept d'utilisateur payeur et ainsi éliminer le plus possible les écarts observés;

**CONSIDÉRANT QUE** l'évaluation foncière des terrains des propriétés riveraines d'un même lac démontre des écarts significatifs;

**PAR CONSÉQUENT** Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

De créer le comité sur la taxation et l'évaluation foncière de Blue Sea dont le contexte, le mandat, la composition et l'échéancier est le suivant :



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

### **Mandat du comité**

- Proposer un modèle de taxation qui fera en sorte que le principe d'équité en soit la base à partir du concept d'utilisateur payeur, tout en tenant compte de la loi et des règlements portant sur la taxation municipale.
- À partir des données de l'étude de M. Rochon, proposer des critères d'évaluation qui auront comme impact d'éliminer ou à tout le moins de restreindre le plus possible l'écart entre l'évaluation foncière des terrains riverains des lacs de la municipalité.

### **Composition du comité**

Les travaux seront réalisés par un comité formé de cinq membres issus des contribuables de la municipalité excluant les membres du conseil municipal. De plus, le comité sera supporté administrativement par Mme France Carpentier considérant sa vaste expérience au sein du personnel de la municipalité.

### **Critères de sélection des six membres du comité**

- Président du comité :
- Considérant les travaux effectués par M. Pierre Rochon, celui-ci agira à titre de président du comité.
- Cinq membres du comité :
  - Un propriétaire dont l'évaluation foncière est inférieure à cent cinquante mille dollars
  - Un propriétaire dont l'évaluation foncière se situe entre cent cinquante mille et trois cent mille dollars.
  - Un propriétaire dont l'évaluation foncière est supérieur à trois cent mille dollars.
  - Un propriétaire riverain représentant les jeunes (moins de trente-cinq ans).
  - Un propriétaire dont la superficie du terrain est supérieur à 250 hectares
- Le choix des personnes tiendra également compte du secteur de résidence afin d'éviter que tous les membres ne proviennent du même secteur.

### **Membres**

M. Pierre Rochon, président  
M. Clément Tremblay  
M. Morris Richardson  
M. Raymond Tremblay  
M. Marc Kelly  
M. Joël Lacroix – Le Duc

### **Échéancier**

Le comité devra présenter au conseil municipal ses recommandations portant sur la taxation et sur l'évaluation municipale au plus tard le 30 septembre 2016 afin que les conseillers puissent les étudier, les adopter et les mettre en application dans le cadre du budget 2017.

**ADOPTÉE**

**2016-03-055**

### **ÉTABLISSEMENT DU CŒUR-DE-LA-GATINEAU – BOURSES D'ÉTUDES SECONDAIRES**

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil juge opportun d'encourager les élèves dans la poursuite de leurs études à un niveau supérieur ou à démarrer leur vie adulte;

PAR CONSÉQUENT Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE ce Conseil souhaite contribuer financièrement au programme de bourses pour les finissants du cinquième secondaire pour un montant



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

de 100\$ pour chaque finissant qui réside dans la municipalité de Blue Sea;

QUE le maire Laurent Fortin soit désigné pour remettre les bourses lors du bal des finissants qui se déroulera le 23 juin 2016 au chalet de ski du Mont Ste-Marie.

**ADOPTÉE**

**2016-03-056**

**VILLE DE GRACEFIELD – POSTES CANADA**

CONSIDÉRANT QUE certains citoyens de la Ville de Gracefield ne reçoivent pas leurs correspondances à leurs adresses physiques et sont desservis par des bureaux postaux autres que ceux où ils résident, leur occasionnant ainsi des problèmes lors de réception de colis et autres;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gracefield a fait parvenir une demande à Postes Canada afin d’amalgamer ses territoires postaux avec les limites territoriales municipales;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gracefield demande l’appui de notre député fédéral, Monsieur William Amos, à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et ses municipalités participantes;

PAR CONSÉQUENT Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil appuie la Ville de Gracefield dans sa demande auprès de Postes Canada dans le but d’assimiler ses territoires postaux avec les limites territoriales municipales.

**ADOPTÉE**

**2016-03-057**

**MUNICIPALITÉ DE MESSINES – DEMANDE D’APPUI POUR DEMANDE DE DÉPÔT D’UN NOUVEAU RÔLE**

CONSIDÉRANT QUE dans une missive datant du 21 janvier 2016, monsieur Charles Lepoutre, É.a., responsable de l’évaluation municipale pour le compte de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a informé, certaines municipalités, dont la municipalité de Messines, à l’effet que leur rôle triennal qui arrivait à échéance le 31 décembre 2015 est reconduit pour une 4<sup>ième</sup> année, qu’il faut prévoir la reconduction de ces mêmes rôles pour les années 2017 et 2018;

CONSIDÉRANT QUE la raison évoquée par monsieur Lepoutre, qui a mené à la reconduction du rôle 2013, pour l’année 2016, est dû au fait que les outils informatiques essentiels à la modernisation obligatoire du MAMOT n’étaient pas en place au service de l’évaluation de la MRC et maintenant que ceux-ci sont finalement en place, la reconduction du rôle 2013 pour les années 2017 et 2018, serait conséquente au règlement de modernisation;

CONSIDÉRANT QUE la majeure partie des deniers nécessaires pour le bon fonctionnement d’une municipalité proviennent de l’impôt foncier, et que cette source de revenus repose essentiellement sur l’évaluation foncière.



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

Toute reconduction d'un rôle triennal prive la municipalité de revenus essentiels;

CONSIDÉRANT QUE la reconduction du rôle triennal pour une période additionnelle de 2 ou 3 ans obligerait la municipalité à augmenter artificiellement son taux de taxes par 100\$ d'évaluation pour combler le manque à gagner; donc le contribuable subira la conséquence directe de cette hausse ou alors cette baisse de revenus pourrait obliger le conseil municipal à couper dans les services offerts à la population;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est d'avis que ce n'est pas aux municipalités locales ou aux contribuables de ces dernières, de subir les conséquences du délai d'implantation de la modernisation 2010-2016 du rôle d'évaluation par la MRC;

PAR CONSÉQUENT Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu;

QUE la municipalité de Blue Sea demande à la MRC de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer le dépôt d'un nouveau rôle triennal pour le 1<sup>er</sup> janvier 2017;

QU' une copie conforme de la présente résolution soit envoyée à toutes les municipalités mentionnées dans la missive du 21 janvier 2016, dans le but d'obtenir leur appui.

**ADOPTÉE**

---

NOTE: École Reine-Perreault – Rencontre avec la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais – mardi le 8 mars à 19h à l'école Reine-Perreault

---

**2016-03-058**  
**RÉFUGIÉS SYRIENS**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec veut faire sa part pour contribuer avec la communauté internationale à résoudre la crise humanitaire en Syrie et s'est engagé à accueillir 3 650 réfugiés syriens en 2015 et tout autant en 2016;

CONSIDÉRANT QUE des programmes de parrainage, s'ajoutent à l'effort gouvernemental à l'égard des réfugiés pris en charge par le gouvernement et permet de manifester concrètement leur solidarité à l'égard de personnes en situation de détresse à l'étranger en s'engageant à faciliter leur intégration et en subvenant à leurs besoins pendant un an ou trois ans selon les circonstances;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil souhaite souscrire un engagement en faveur d'un réfugié ou d'une personne en situation semblable et des membres de sa famille

PAR CONSÉQUENT Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

QUE cette municipalité de Blue Sea informe le gouvernement du Québec de son intérêt de participer au parrainage des réfugiés syriens, en autant que l'aide gouvernemental soit disponible pour assister la municipalité financièrement dans la démarche.

**ADOPTÉE**

**2016-03-059**

**PROJECTEUR ET ÉCRAN POUR LA SALLE GÉRALD-GAUTHIER**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du mois de février 2016, le conseil avait demandé d'obtenir des prix pour un écran et un projecteur pour la salle Gérald-Gauthier;

CONSIDÉRANT QUE des estimés ont été demandé au Groupe DL et à Bureau en Gros;

CONSIDÉRANT QUE ces estimés sont semblables à l'exception que le Groupe DL est une entreprise régionale et qu'en cas de bris ou d'aide technique, l'aide sera plus pratique et moins dispendieuse;

PAR CONSÉQUENT Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu;

QUE ce Conseil retienne la soumission du Groupe DL pour l'achat et l'installation d'un projecteur et d'un écran au montant de 1 801.53\$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

---

NOTE : Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur – Projet de l'assise pour la patinoire municipale non retenue dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III

---

**2016-03-060**

**OFFRE D'EMPLOI – JOURNALIER POUR L'ENTRETIEN ET L'AMÉNAGEMENT DU MONT MORISSETTE**

CONSIDÉRANT l'érection de plusieurs nouvelles infrastructures au mont Morissette depuis quelques années;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme n'a plus les moyens de soutenir le salaire d'un journalier;

CONSIDÉRANT QU' en 2015, la municipalité de Blue Sea avait embauché, par l'entremise de la subvention salariale d'Emploi-Québec, un journalier pour l'entretien et l'aménagement du mont Morissette et qu'en outre, cet employé était affecté aux autres activités municipales;

CONSIDÉRANT QUE cette expérience a été très profitable quant à l'entretien assidu du site et de l'aide apportée au niveau de la voirie et des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea veut accueillir de plus en plus de gens sur le site du mont Morissette et que pour se faire, les infrastructures doivent être maintenues en bonne et due forme et de manière sécuritaire;



- PAR CONSÉQUENT Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :
- QUE la municipalité de Blue Sea présente une demande de subvention salariale auprès d'Emploi-Québec pour un poste de journalier pour l'entretien et l'aménagement du site touristique du mont Morissette;
- QUE la durée de l'emploi s'échelonne du 9 mai au 3 décembre 2016, soit pour 30 semaines;
- QUE la directrice générale adjointe, Madame France Carpentier, soit autorisée à signer toute documentation relative à cette demande;
- QUE le comité de sélection soit formé de Madame Isabelle Clément et de Messieurs Laurent Fortin et Morris Richardson;
- QU' une offre d'emploi soit publiée à cet effet.

**ADOPTÉE**

---

NOTE : Gala de la chambre de commerce de Maniwaki et de la Vallée-de-la-Gatineau – non participation car non budgété – Le maire sera présent à titre de président du c.a. de CHGA

---

**2016-03-061**

**RÉSOLUTIONS AUTORISANT L'APPELLATION DIRECTION GÉNÉRALE**

- CONSIDÉRANT QUE Depuis 2014, il y a eu plusieurs changements au sein de la direction générale;
- CONSIDÉRANT QUE la rédaction de certaines résolutions fait en sorte qu'une personne spécifique soit appelée à être signataire, lorsque le conseil autorise celle-ci à signer au nom de la municipalité. Par exemple, le fait de rédiger que le conseil autorise la directrice générale par intérim, madame France Carpentier a fait en sorte que lors d'un changement à la direction, le directeur en poste se trouve dans le besoin de faire modifier ladite résolution pour pouvoir procéder;
- CONSIDÉRANT QU' il aurait lieu de modifier la rédaction des résolutions afin d'en faciliter les suivis et les réalisations de celles-ci, en les rendant moins personnalisés;
- CONSIDÉRANT QUE la résolution 2015-12-321 en lien avec l'entente d'entraide en incendie entre la municipalité de Messines est rédigée selon cette méthode, et que nous devons la modifier pour autoriser le nouveau directeur général à pouvoir signer les documents d'entente
- PAR CONSÉQUENT Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil demande à ce que toute résolution future autorisant la Direction générale soit rédigée de façon à autoriser le Directeur(trice) général(e), sans ajouter le nom, de façon à faciliter les suivis de dossiers qui s'étendent parfois sur plusieurs années;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

QUE toute résolution passée, peu importe qu'un nom, ou un genre ait été attribué au Directeur général, que celle-ci soit considérée comme autorisant la Direction générale, et non une personne spécifique.

**ADOPTÉE**

**2016-03-062**

**OFFRE D'EMPLOI – INSPECTEUR ADJOINT**

CONSIDÉRANT QUE l'employé 61-4 qui occupait le poste d'inspecteur en bâtiment et environnement a été embauché à titre de directeur général et secrétaire-trésorier par voie de résolution numéro 2016-01-015;

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur général et secrétaire-trésorier, est exceptionnellement sujet à une période de probation de 12 mois, afin de permettre que l'employé 61-04 puisse être évalué sur une année entière des activités de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU' un contrat d'emploi à durée indéterminée a été préparé par le cabinet Deveau Avocats;

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à l'embauche d'un inspecteur adjoint;

CONSIDÉRANT QUE ce poste présentement offert est un contrat à durée déterminée de vingt-six(26) semaines, qui pourrait être prolongé, selon les besoins de la municipalité. Il s'agit d'un poste à « temps plein saisonnier » à raison de 37,5 heures par semaine;

PAR CONSÉQUENT Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

QUE cette municipalité autorise la création d'un poste d'inspecteur adjoint d'un contrat à durée déterminée de vingt-six(26) semaines, à raison de 37.5 heures, qui pourrait être prolongé, selon les besoins de la municipalité;

QUE ce Conseil mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, à publier l'offre d'emploi déposée séance tenante.

**ADOPTÉE**

**2016-03-063**

**VILLE DE GRACEFIELD – GESTION DE LA RIVIÈRE GATINEAU**

CONSIDÉRANT QUE le niveau de la rivière Gatineau est à la hausse depuis quelques mois occasionnant ainsi des inquiétudes et des situations difficiles pour les citoyens de Gracefield;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gracefield, de par sa résolution numéro 2016-01-051, demande à madame Lise Thériault, ministre de la Sécurité publique de prendre en charge la gestion de la rivière Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gracefield, demande aussi l'appui de monsieur Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et de ses municipalités participantes ainsi qu'à Hydro-Québec;

PAR CONSÉQUENT Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :



QUE ce Conseil accepte d'appuyer la Ville de Gracefield dans ses démarches auprès des instances gouvernementales concernées afin qu'elles prennent en charge la gestion de la rivière Gatineau

**ADOPTÉE**

---

NOTE: Abolition de la certification ULC par le Ministère de la sécurité publique : fin de l'attestation de performance, de conformité et mise en place de la reconnaissance de conformité

---

**2016-03-064**

**ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR LE SERVICE INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE l'achat de trois(3) bunker avait été prévu au budget 2016;

CONSIDÉRANT QU' Aréo-Feu a soumis un estimé au montant 4 347\$ incluant le lettrage, plus les taxes applicables;

PAR CONSÉQUENT Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil retienne la soumission d'Aréo-Feu pour l'achat de trois(3) bunker incluant le lettrage au montant de 4 347\$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**2016-03-065**

**BORNES SÈCHES – VILLAGE**

CONSIDÉRANT QUE le chapitre 6 du schéma de couverture de risque en sécurité incendie, entré en vigueur le 6 octobre 2011, suite à son adoption par la MRCVG le 16 août 2011, présente les actions proposées dans le but d'atteindre les objectifs de protection optimale contre les incendies et les mécanismes de suivi de la planification;

CONSIDÉRANT QU' une de ces actions est d'installer des bornes sèches sur le territoire de la municipalité de façon à maximiser les interventions en incendie, en offrant des points d'approvisionnement en eau à des endroits stratégiques sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service de sécurité incendie de Blue Sea désire installer une borne sèche au centre du village, mais que l'endroit le plus propice se trouve sur un terrain appartenant à la Commission Scolaire des Hauts-Bois de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE suite à notre demande d'autorisation pour l'utilisation du terrain pour la borne sèche, la commission Scolaire nous demande d'aménager, lors des travaux pour la borne sèche, le terrain en y installant 2 tables de pique-nique sur une surface granulaire, et ce aux frais de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE un voyage de gravier 0-3/4 serait nécessaire, et que nous possédons déjà plus de 14 tables de pique-nique pour les différents sites de la Municipalité;



- PAR CONSÉQUENT il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil autorise la dépense pour l'achat de granulaire 0-3/4, et que celui-ci soit étendu par les employés de la municipalité lors des travaux d'installation de la borne sèche;
- QUE 2 tables de pique-nique appartenant à la municipalité soit apportées sur le terrain de la CSHBO. Les tables pourront être rapportées au centre ou autres sites de la municipalité selon les besoins de la municipalité mais seraient ramenées sur le terrain de la CSHBO une fois les activités terminées;
- QUE les tables soient entreposées sur le terrain de la municipalité pour la période hivernale.

**ADOPTÉE**

**2016-03-066**

**TORO – PIÈCES À REMPLACER SUR SOUFFLEUSE**

- CONSIDÉRANT QUE certaines pièces de la déneigeuse à trottoirs (TORO) sont brisées, dont la boîte de vitesse;
- PAR CONSÉQUENT Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil autorise l'achat d'un nouveau souffleur au prix de 6800 \$ plus taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**2016-03-067**

**ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC AU DEL**

- CONSIDÉRANT QUE le réseau d'éclairage public vient récemment d'être converti de l'éclairage à l'halogénure à un éclairage DEL beaucoup plus performant, moins coûteux en consommation, et nécessitant un entretien minimal;
- CONSIDÉRANT QUE ce Conseil souhaite que l'entretien du réseau d'éclairage public au DEL soit effectué par un entrepreneur local afin d'améliorer la qualité et la rapidité du service;
- PAR CONSÉQUENT Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil autorise qu'une entente soit conclue avec l'entreprise d'électricité Paul St-Jacques inc. pour l'entretien du nouveau réseau d'éclairage public au DEL sur une base ponctuelle, c'est-à-dire au besoin;
- QUE ce Conseil remercie les Entreprises Électriques Marenger pour leurs services rendus aux cours des années.

**ADOPTÉE**



NOTE : Plainte pour déneigement – chemin Villeneuve – On demande de faire parvenir un accusé de réception au plaignant

---

**2016-03-068**

**VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QU' une entente verbale entre la municipalité de Blue Sea et le chef d'équipe des travaux publics de la municipalité de Blue Sea faisait en sorte que l'employé garde chez lui, en dehors des heures de travail, le camion de voirie servant aux travaux publics et au déneigement l'hiver, ainsi que de l'équipement saisonnier servant au déneigement;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'absence du chef d'équipe, ou lorsque celui-ci n'est pas disponible, le camion n'est pas accessible rapidement pour les autres employés, en cas d'urgence ou simplement pour procéder à l'entretien ou aux vérifications de routine du camion et de l'équipement;

PAR CONSÉQUENT Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu

QUE tous les véhicules et équipements appartenant à la municipalité doivent rester en tout temps au Centre municipal à l'extérieur des heures de travail normales;

QUE le chef d'équipe des travaux publics, ramène, sur réception de la présente résolution, le camion F-550, et tout l'équipement de déneigement qui sont restés chez lui, pour que ceux-ci soient disponibles en cas d'urgence ou d'entretien pour les différents intervenants;

**ADOPTÉE**

---

NOTE : MAMOT – Demande d'aide financière non retenue pour puits – nouveau fonds chantier Canada-Québec

---

---

NOTE : Feux d'artifice – Association du bassin versant du lac Blue Sea –Dossier à l'étude

---

---

NOTE : Bilan – Déjeuner Centraide (400\$) remis à Centraide

---

**2016-03-069**

**CENTRAIDE – ORIENTATIONS FUTURES**

CONSIDÉRANT QUE lors des déjeuners annuels de Centraide, les profits sont entièrement remis à l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE d'autres organismes municipaux et régionaux, pourraient aussi profiter des revenus de cette activité annuelle;

PAR CONSÉQUENT Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

QU' à partir d'aujourd'hui, les profits issus du déjeuner du Centraide soient distribués à :

- .Entraide de la Vallée
- .Œuvres de Charité de Gracefield
- .Un 3<sup>ième</sup> organisme de charité local sera choisi chaque année

**ADOPTÉE**

**2016-03-070**

**LA MAISON DE LA FAMILLE – DEVENEZ UN SUPERHÉROS DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la Maison de la Famille profite des journées de la persévérance scolaire du 15 au 19 février pour lancer leur campagne de financement annuel;

CONSIDÉRANT QUE cette campagne de financement permet entre autres, de donner la chance aux enfants vivant en contexte de vulnérabilité de notre milieu, l'opportunité de débiter l'année scolaire sur le même pied d'égalité que tous les autres. Les dons recueillis permettent à l'organisme de rendre accessible le matériel scolaire au quart du prix aux familles dans le besoin de notre région;

PAR CONSÉQUENT Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE ce Conseil participe à la campagne de financement annuel de la Maison de la Famille au montant de 100\$, si ce montant avait été budgété pour l'année 2016.

**ADOPTÉE**

**2016-03-071**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2016-022**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de la part du propriétaire de l'immeuble situé au 48 chemin Hilaire, numéro de matricule# 3217-51-3983 dans la zone V-150A, numéro de lot rénové: 4990692

CONSIDÉRANT QUE la marge requise par le règlement, de 19,5m mètres (du centre visuel du chemin), cause un préjudice sérieux au contribuable, car l'emplacement choisi et aussi le plus propice, se trouve à 9,43 mètres, tel qu'indiqué sur le plan 15M-403, minute 5275, préparé par l'arpenteur géomètre monsieur Stéphane Gagnon, et qu'il est pratiquement impossible de construire à un autre endroit sur la propriété à cause du relief accidenté, et de la présence d'arbres matures nécessaires à la rétention du sol dans cette zone à forte pente près du lac;

CONSIDÉRANT QUE le fait de rapprocher le bâtiment n'affecte en rien la jouissance des propriétaires voisins, et ne cause pas de préjudices aux voisins immédiats ou éloignés;



CONSIDÉRANT QUE le chemin Hilaire n'a pas d'emprise connue, et qu'aucune description technique n'est disponible, et qu'advenant une demande de verbalisation du chemin, l'espace nécessaire existe sur le côté est du chemin afin d'offrir l'emprise de 15 mètre requise par le règlement de lotissement de la municipalité de Blue Sea #93-03-15 (C);

PAR CONSÉQUENT Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

QUE la demande de dérogation mineure no. 2016-022 soit acceptée telle que présentée sur le plan d'implantation projetée # 15M403, minute 5275, préparé par l'arpenteur-géomètre M. Stéphane Gagnon et tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme lors de la rencontre du 2 février 2016;

QUE la marge avant de construction pour le garage soit établie à 9,43 mètres du centre visuel du chemin Hilaire.

**ADOPTÉE**

---

NOTE: Projet de réfection de la tour à feu au mont Morissette déposé dans le cadre du programme fédéral PIC150

---

#### **2016-03-072**

#### **ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA ET L'ASSOCIATION DU PARC RÉGIONAL DU MONT MORISSETTE**

CONSIDÉRANT QUE le 1<sup>er</sup> février 1999, la nomination du premier conseil d'administration du parc régional du mont Morissette a été adoptée par le Conseil municipal et ce, sans aucune entente;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs infrastructures y ont été aménagées depuis et que le conseil d'administration, au fil des ans, s'est beaucoup préoccupé d'agrandir son territoire en y achetant des parties de terrain adjacentes ainsi que des demandes auprès des ministères et autres organismes pour des cessations à titre gratuit et la réception du don de l'ancienne tour à feu;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea et l'association du parc régional du mont Morissette ont beaucoup investi, temps et argent, afin de développer ce site à son apogée;

CONSIDÉRANT QU' avec tous ces efforts, les aménagements suivants ont été réalisés :

- . Construction d'un chemin d'accès qui devient le chemin de la Tour
- . Aménagement de sentiers pédestres
- . Construction d'un belvédère d'observation en bois
- . Fabrication de signalisation
- . Construction de toilettes sèches
- . Construction des stationnements (à la base et au sommet)
- . Construction du refuge
- . Pose d'asphalte sur une partie du chemin de la Tour
- . Pose de caméras de surveillance
- . Construction d'une nouvelle tour d'observation de 60 pieds en bois avec programme d'entretien préventif
- . Aménagement paysager



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

- . Construction d'un abri au sommet et tables à pique-nique
- . Aménagement de panneaux d'interprétation sur la protection des feux
- . Aménagement d'une glissade d'hiver
- . Panneaux de signalisation touristique avec l'Association touristique régionale

CONSIDÉRANT QUE l'Association du parc régional du mont Morissette est enregistré au Registraire des entreprises du Québec sous le numéro 1164246010;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration, à ce jour, est composé des membres suivants :

- . Monsieur Morris Richardson, président
- . Madame Nicole Tremblay, trésorière
- . Monsieur Roger Carpentier, administrateur
- . Madame Sylvie Frigault, administratrice
- . Monsieur Éric Lacaille, coordonnateur en loisirs à la municipalité de Blue Sea
- . Monsieur Pierre Normandin, administrateur

CONSIDÉRANT QUE le principal mandat du comité est de promouvoir la réalisation d'un parc récréo-touristique sur le mont Morissette et de soumettre les recommandations au conseil municipal;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de cette résolution;

QU' afin de poursuivre le développement du mont Morissette et de valoriser le site, la municipalité de Blue Sea cède, à l'Association du parc régional du mont Morissette, la gestion des responsabilités suivantes :

- . Organisation d'activités récréo-touristiques
- . Présentation de demandes d'aide financière, de commanditaires
- . Publicité
- . Présenter annuellement à la municipalité les états financiers
- . Maintenance de leurs équipements (véhicule tout terrain, scie mécanique, débroussailleuse, etc) ainsi que les coûts associés à cette maintenance
- . Encadrement des employés
- . Organisation d'activités de financement

QUE la municipalité de Blue Sea s'engage à accorder annuellement, une contribution financière au montant de 5 000\$ afin de pourvoir à une partie des dépenses d'opération de l'Association du parc régional du mont Morissette;

QUE la municipalité de Blue Sea s'engage à défrayer les coûts associés aux : salaires, charges sociales et avantages sociaux des employés, programme d'entretien préventif de la tour, système de caméra, assurances sur les bâtiments, véhicule tout terrain et équipements, immatriculation du véhicule tout terrain, électricité;



- QUE l'Association du parc régional du mont Morissette s'engage à présenter à la municipalité de Blue Sea un plan quinquennal de développement pour la période 2016-2021;
- QUE l'Association du parc régional du mont Morissette soit responsable de la gestion des projets;
- QU' advenant le cas où l'association procéderait à la vente de cartes de membres, la municipalité s'engage à émettre des reçus pour fins d'impôt aux adhérents.

**ADOPTÉE**

---

NOTE: Rapport synthèse conditions des sentiers de marche

---

**2016-03-073**

**DEMANDE CPTAQ – LOTISSEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris connaissance de la demande de lotissement présentée à la commission de protection du territoire agricole du Québec par monsieur Normand Tremblay et madame Céline Tremblay, afin de transférer les titres de propriété des lots # 4 989 892 et 4 989 904 du cadastre de Québec à la Carrière Clément Tremblay et fils (9001-0216 Québec inc.);

CONSIDÉRANT QUE la superficie des lots concernés est de 7,21 hectares;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'est pas en lien avec une utilisation autre qu'agricole, et que l'utilisation demeurera la même qu'actuellement, soit agriculture ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est faite uniquement afin de transférer les titres de propriété, et que la demanderesse continuera d'exploiter les champs agricoles à des fins d'agriculture en signant un bail d'exploitation des terres agricoles d'une durée de 10 ans pour la propriété visée par la demande;

CONSIDÉRANT les critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, à savoir :

**CRITÈRES OBLIGATOIRES**

<b>1</b>	Le potentiel agricole du ou des lots.	<i>Selon le PDZA de la Vallée-de-la-Gatineau, les sols sont de catégorie 4</i>
<b>2</b>	Le potentiel agricole des lots avoisinants.	<i>Comparable au potentiel des immeubles visés par la demande</i>
<b>3</b>	Les possibilités d'utilisation du ou des lots À des fins d'agriculture.	<i>L'utilisation prévue sera la même, champ de pâturage, aucune utilisation autre que celle présentes avant la demande</i>
<b>4</b>	Les conséquences d'une autorisation sur les activités et le développement des activités agricole ainsi que les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants.	<i>Non applicable</i>



<b>5</b>	Les contraintes résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement pour les établissements de production animale.	<i>La présence d'un ruisseau fait en sorte qu'une bande de végétation d'au minimum 3 mètres doit être conservée en bordure du ruisseau pour la culture en zone agricole, une marge de 10 mètres doit être conservée pour tout autre ouvrage</i>
<b>6</b>	La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture.	<i>Situation ponctuelle, la demande de lotissement pour transfert des titres de propriété concerne cette propriété seulement</i>
<b>7</b>	L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole	<i>Non applicable</i>
<b>8</b>	L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région	<i>Non applicable</i>
<b>9</b>	La constitution de propriété foncière dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture.	<i>Non Applicable</i>
<b>10</b>	L'effet sur le développement économique de la région.	<i>Aucun effet significatif</i>
<b>11</b>	Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire la justifie	<i>Non applicable</i>

CONSIDÉRANT QUE la propriété visée par la demande est en zone A-123, et que l'utilisation actuelle et celle proposée sont conformes à la réglementation municipale;

PAR CONSÉQUENT Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution;

QUE ce Conseil transmette à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, la demande de monsieur Normand Tremblay et madame Céline Tremblay, qui souhaitent obtenir de cette Commission, l'autorisation de procéder au lotissement des lots #4 989 892 et #4 989 904 du cadastre de Québec, afin de transférer les titres de propriété à la Carrière Clément Tremblay et fils (9001-0216 Québec inc.).

**ADOPTÉE**

---

NOTE: Bilan Carnaval

---

NOTE: Lettre pour plainte au sujet de la disponibilité de la patinoire. Le Conseil assure les citoyens que la situation est prise au sérieux et que des démarches seront entreprise afin que ça ne se reproduise plus.

---



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

**2016-03-074**

**SOIRÉE RECONNAISSANCE – BILLETS**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a dévoilé les finalistes de la Soirée reconnaissance loisir, sport et culture 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des amis du presbytère est finaliste dans la catégorie « Engagement communautaire »;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Éric Lacaille, est finaliste dans les catégories « Bénévole adulte » et « Personnalité Adulte »;

CONSIDÉRANT QU' à titre de finaliste, la personne ou l'organisme a droit à deux billets gratuits pour participer à cette soirée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea s'avère très fière de la nomination de personnes et d'organismes qui se sont démarqués sur son territoire;

PAR CONSÉQUENT Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise l'achat de 8 billets au coût de 10\$/chacun pour assister à la Soirée reconnaissance de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau qui se tiendra le jeudi 31 mars 2016 à la salle municipale de Gracefield.

**ADOPTÉE**

---

NOTE : Conseil en bref de la MRC de la vallée-de-la-Gatineau

NOTE : Dépôt du bulletin de l'APELL – Hiver 2015-2016

---

Période de questions de 19h 51 à 20h08

**2016-03-75**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 7 mars 2016 soit close à 20h09.

**ADOPTÉE**

---

Laurent Fortin  
Maire

---

Christian Michel  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Christian Michel, Directeur général de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce \_\_\_\_\_ 2016.

---

Christian Michel  
Directeur général et Secrétaire-trésorier